

Carte grand acheteur.

Nous permettons aux détenteurs de cette carte d'avoir accès à notre zone « picking », soit à la totalité de nos produits. Cette zone est réglementée, et nous avons défini une charte afin de préciser le mode opératoire.

1. PRINCIPE

Inscription : chaque client qui le souhaite s'acquitte d'un montant forfaitaire de 100 euros. Cette somme lui donne un droit d'accès illimité à la totalité de notre offre produits, pour un montant bonifié de 110 euros.

Identification : lors de l'inscription, le client nous communiquera ses coordonnées, ainsi qu'un code à 4 chiffres (derniers chiffres d'une carte de crédit, d'une CNI ou d'un permis de conduire), afin, d'une part, de sécuriser l'utilisation de son compte, et, d'autre part, de permettre à ses proches d'en avoir l'usufruit s'il le souhaite. Il suffira à un tiers de se présenter muni de ces 4 chiffres.

Accès : l'accès à toutes nos structures de stockage sera autorisé. Le client prélèvera les articles qui l'intéressent, et les confiera à la responsable du dépôt pour chiffrage. Les articles non retenus seront laissés sur la « table de tri », nous les réintégrerons physiquement à notre stock. Les articles retenus devront être retirés informatiquement de notre offre internet. Le processus peut être assez long, si la quantité d'articles est importante, ou si le nombre de clients ne permet pas un traitement immédiat des demandes. Dans ce cas, le traitement se fera ultérieurement.

2. CHARTE

Chaque client détenteur de la carte « grand acheteur » s'engage à ne pas déplacer d'articles dans les étagères, à respecter l'organisation et le classement au sein de l'entrepôt. Les livres seront déposés dans la zone prévue à cet effet. La manipulation des ouvrages se fera dans le plus grand respect du produit. Seuls les responsables de la société sont habilités à communiquer les prix de vente des articles. D'éventuelles étiquettes figurant sur certains livres n'ont aucune validité quant au prix final de l'ouvrage. Les acheteurs ne pourront être accompagnés d'enfants, et seront tenus responsables de toute violation de la présente charte commise par un accompagnant.

Toute violation de ces présentes règles entraînera l'éviction de l'acheteur. Le solde de sa carte lui sera remboursé.

Paiement : lorsque le solde de la carte est épuisé, le détenteur devra, s'il souhaite continuer à bénéficier de ces avantages, recrediter cette carte d'un montant de 100 euros.

Remboursement : chaque client est en droit de résilier cette carte à tout moment. La résiliation entraînera le remboursement complet et immédiat des crédits restants, déduction faite des abondements que nous proposons.